

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 28 septembre 2023

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; Mme CONCHOUX Brigitte ; M. GNAGY Cédric ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. SIMI Jean-Michel ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie

Étaient excusés : M. HESPEL Charles ; Mme MESURET Edwige ; M. TESTET Daniel ; M. VIRELLI Clément

Séance en présence de M. le maire Christophe MIQUEU sur la première partie.

Thèmes abordés à l'ordre du jour

Mouvement des membres
Vidéoprotection
Projet de fermeture de l'EHPAD
Mutuelles communales
Gestion de l'eau

Les 3 premiers points ont été abordés en présence de M. Miqueu.

La question de l'EHPAD a été rajoutée vu que l'information de Korian de fermer l'établissement est parvenue après l'envoi de la convocation.

● **Mouvement des membres du 3C**

M. B. Brige a informé par courriel adressé à C. Gnagy et C. Lavergne de sa démission du 3C pour raison familiale.

Mme C. Lumeau a signifié au 3C par l'intermédiaire de Mme A. Teulet son souhait d'être remplacée, ne pouvant mener de front ses investissements professionnels, familiaux et associatifs.

Un article est paru dans le journal Sud-Ouest pour annoncer la réunion de ce soir avec un appel à toutes personnes intéressées et désireuses de nous rejoindre.

● Vidéoprotection

Lors de la précédente réunion, des membres du 3C ont fait part de leur étonnement à la vue des compte-rendus de conseil municipal faisant état de la mise en œuvre de la vidéoprotection. Le dispositif prévu paraît éloigné des orientations présentées au départ et qui consistaient à viser seulement 4 points stratégiques pour les besoins de la gendarmerie dans le contrôle de la délinquance itinérante sur le territoire. Vu que le 3C avait été sollicité pour émettre son avis sur cette question, il nous a semblé logique de demander à M. le Maire de venir nous faire un retour sur les suites données.

M. Miqueu explique : ce qui a été voté en CM, c'est le principe de la vidéoprotection. Le projet évolue désormais en lien avec les recommandations de la gendarmerie et l'accompagnement de professionnels du secteur. Par exemple il ne suffit pas d'implanter une caméra sur une seule porte si on veut que le système permette une vision exhaustive de toutes les entrées et sorties du bourg. Donc les 4 portes pourraient être équipées.

D'autre part, en plus des 4 lieux appréhendés au départ par la gendarmerie et les habitants (Porte Saubotte, Place de la République, Collège, Zone Bonnard), les écoles élémentaire et maternelle ont été identifiées comme incontournables.

Face à l'importance des dépenses, il a été décidé de faire le projet par étapes.

- Première étape : Bastide (la Place + deux écoles).
- Deuxième étape : au niveau des 4 portes et quelques lieux sensibles.
- Troisième étape : la zone Bonnard

La première phase est estimée à 30 000 euros qu'il serait possible de dégager à la condition de l'octroi de deux sources de financement de l'Etat :

- le Fonds de prévention de la délinquance (FPD)
- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) émanant de la sous-préfecture.

La commune savait qu'il serait compliqué d'obtenir le FPD, mais pensait que la DETR serait obtenue. A la grande surprise de la collectivité, cette année la DETR était couplée à l'obtention de la subvention du FPD. Le projet qui devait démarrer en 2023 est donc reporté à 2024 avec l'espoir de l'obtention de la DETR.

Suite à ces explications, les membres du 3C s'étonnent d'un tel refus de financement de l'État alors que c'est lui-même par l'intermédiaire de ses

services de gendarmerie qui a fait les recommandations à la commune de mettre en place la vidéoprotection. C. Miqueu nuance un peu ce jugement en indiquant qu'il s'agit plus d'un report que d'un refus de financement. Il indique avoir écrit au Sous-préfet, comme indiqué au dernier Conseil municipal, pour s'étonner de ne pas avoir obtenu la DETR sur ce projet. Il semble que 2024 soit plus favorable pour l'obtention de la subvention, la commune ayant déjà été bien accompagnée sur d'autres projets.

C. Lavergne fait la remarque que le choix du système de vidéoprotection ne permet pas de faire les choses à moitié. Il s'avère impossible de tenir compte des réserves exprimées qui voudraient limiter le système à quelques points stratégiques. En clair, soit on fait le choix du système et on le fait complètement, soit on ne le fait pas du tout.

C. Miqueu précise que les différentes phases possibles présentées plus haut seront examinées chaque année au regard des finances de la commune et des subventions possibles.

Plus personne n'ayant de questions ou remarques, nous remercions M. Miqueu pour ces explications

● **Projet de fermeture de l'EHPAD**

L'information est tombée il y a exactement une semaine, le 21 septembre quand la direction de Korian a informé les familles, le personnel et la mairie de Sauveterre, de sa décision de fermer l'établissement au printemps 2024. Aussi, nous profitons de la présence de C. Miqueu pour nous apporter les informations quant au contexte de cette décision et sur les actions prévues pour y faire face.

Il commence par rappeler qu'il s'agit d'une structure historique et essentielle de la ville, très bien intégrée parmi les acteurs locaux de la santé. L'EHPAD répond aux besoins des personnes âgées dépendantes.

En 2018, le groupe Omega vend l'EHPAD de Sauveterre à Korian qui se retrouve donc propriétaire du terrain, du bâtiment et des 42 lits qui accueillent les résidents. A l'époque, il fallait déjà moderniser l'EHPAD. Sur les 42 lits, il y a des chambres doubles et des chambres non conformes car trop petites.

Au début de son mandat en 2020, C. Miqueu, alerté par son prédécesseur de possibles menaces sur l'établissement, a convoqué pour un échange la direction régionale qui lui a assuré que les travaux étaient dans les prévisions et qu'aucune fermeture n'était à l'ordre du jour. L'EHPAD est une structure à taille humaine, qui joue un rôle important pour le lien social et qui possède des liens forts avec la commune. C'est une situation de proximité essentielle. Les

collaborations entre la commune et l'EHPAD ont été nombreuses et les rapports entre l'ancienne directrice et la mairie permanents. Les liens ont notamment été fortement renforcés depuis 2020 avec la direction locale pour accentuer l'importance institutionnelle de cette structure dans la ville, en lien constant avec le CCAS et notamment sa résidence autonomie.

Mais la nouvelle directrice et la direction régionale de Korian ont subitement fait savoir le jeudi 21 septembre qu'ils abandonnaient la réalisation des travaux pour des raisons de coût trop élevé (plus de 11 millions d'euros). Ils ont ce jour-là annoncé leur décision (qui venait d'être prise par leurs instances) de fermer l'EHPAD lors d'un rendez-vous en mairie de Sauveterre. La fermeture est prévue entre mars et avril 2024. Le groupe prévoit de transférer les lits vers des EHPAD sur le Bassin d'Arcachon et à Cestas. M. Miqueu conteste le procédé utilisé par la direction de Korian de modifier du jour au lendemain le maillage territorial des Ehpads. Korian ne peut à lui seul engager une décision relevant des questions d'aménagement du territoire sur des besoins aussi essentiels pour la population.

Il existait pourtant des alternatives : la commune a proposé depuis longtemps de vendre un terrain à Korian pour reconstruire un Ehpads neuf. Mais là encore, Korian a refusé sous le prétexte que cela coûterait encore plus cher que la rénovation.

L'annonce de la fermeture a indigné la population. La mobilisation est forte. **Une grande manifestation est prévue le samedi 7 octobre.** Une pétition a été mise en place. Le personnel est très mobilisé et se retrouve au premier plan de la lutte contre la fermeture.

Les pouvoirs publics se mobilisent très fortement, ainsi que les élus locaux et nationaux.

Face à cette situation exceptionnelle, le maire a décidé de convoquer un conseil municipal et un conseil d'administration du CCAS extraordinaires en même temps le 5 octobre pour voter une motion en faveur du maintien de l'établissement à Sauveterre.

Les membres du 3C s'indignent de la décision de Korian. Plusieurs membres notent que l'aspect économique a pris le pas sur l'humain. Il y a également une crainte sur l'état de santé des patients qui risque de se dégrader à cause de cette situation très éprouvante pour eux.

Nous remercions M. Miqueu d'avoir prolongé son temps de présence pour nous apporter ces explications sur la vidéoprotection et sur ce dernier point

concernant la fermeture de l'EHPAD, en nous donnant rendez-vous pour le 7 octobre.

La suite de la réunion se déroule en absence de M. Miqueu

Mutuelle communale

Nous reprenons la suite de la discussion entamée sur ce sujet lors de la précédente réunion (voir compte-rendu du 15 juin)

C. Lavergne rappelle qu'il y a différentes façons de faire des mutuelles selon les informations trouvées sur le site de l'Union nationale des CCAS et reproduites ci-dessous :

«... Source UNCCAS

On constate à ce jour quatre cas de figure sur le degré d'implication des communes. Des implications plus ou moins importantes :

- 1. **La commune peut jouer un rôle d'information**, par la promotion auprès des habitants d'associations créées par des professionnels du courtage en assurance proposant des solutions négociées ;*
- 2. La commune peut décider d'initier la création d'une mutuelle communale et jouer un rôle d'intermédiaire (via son CCAS ou non) **en négociant et en sélectionnant une offre de complémentaire santé** qui bénéficiera aux habitants ;*
- 3. La commune peut aller plus loin, en créant elle-même une **association d'assurés** à l'échelle communale ;*
- 4. **Le CCAS/CIAS souscrit un contrat** auprès d'une mutuelle... »*

A. Teulet propose de faire un état des lieux de façon à connaître les besoins de la population.

P. Laqueche insiste sur ce point : il faut bien identifier les besoins. Il faut faire une communication communale (dans la revue + sur le site internet). Une réunion publique doit ensuite être organisée.

C. Lavergne revient sur les différentes manières énoncées plus haut. Nous avons eu connaissance de l'exemple de la ville de Lesparre qui aurait choisi l'option n°1 en faisant appel à l'association ACTIOM, association spécialisée dans le courtage et qui semble avoir une expérience notable dans la création des mutuelles communales. Il faut avancer avec prudence dans ce domaine, notamment au vu de certains travaux de l'Association des Maires de France stipulant qu'un vide juridique persiste dans l'existence de la plupart des mutuelles communales.

Après discussion sur ce sujet, l'ensemble des membres présents opte pour la proposition de commencer par un rendez-vous avec des responsables de l'association ACTIOM qui pourront nous éclairer sur toutes les modalités inhérentes à la création d'une mutuelle communale. Il s'agira d'une simple réunion d'information sans engagements ultérieurs. P. Laquèche se propose de les contacter et de convenir d'une date de rendez-vous. P. Laquèche, C. Gnagy et C. Lavergne y seront systématiquement associés et une information aux membres du 3C désireux de s'y joindre sera transmise dès que nous aurons connaissance de la date et du lieu.

Gestion de l'eau

Nous reprenons la proposition d'achat groupé de cuves de récupération d'eau. C. Lavergne propose que l'on privilégie une information concise en direction des habitants de la commune quant aux différents systèmes qui existent en fonction de l'utilisation que l'on veut faire des eaux récupérées (pour le jardin, mais aussi pour les utilisations possibles à l'intérieur comme les chasses d'eau, lave-vaisselle,...). Il existe des aides financières pour cela et il serait bon d'en informer les habitants.

Toutefois, plusieurs membres souhaitent que l'on maintienne l'idée de l'achat groupé de cuves basiques (la plus simple et la moins onéreuse étant la cuve cubique de 1000 l. entourée d'une armature métallique) et qui semblerait intéresser la plupart des personnes possédant un jardin. Ce serait au moins une incitation à mettre en place un minimum de récupération.

En conclusion, il est décidé :

- de s'informer sur les possibilités qui existent auprès de fournisseurs. J. Robert prend des renseignements à ce sujet.
- de rédiger un article dans le prochain Echo des Cités qui apporterait les informations utiles sur les différents systèmes de récupération et les aides qui y sont associées. Cet article pourrait également contenir un appel à candidature pour achat groupé de réservoirs avec la connaissance du coût. E. Hespel se propose pour la rédaction.

L'heure de la fin de la réunion étant atteinte, nous aborderons les autres sujets qui étaient à l'ordre du jour (Panneaux photovoltaïques, point accueil vélos), lors de la **prochaine assemblée qui se tiendra jeudi 14 décembre à 20h**

Le **comité de pilotage** pour sa préparation se réunira le **Jeudi 7 décembre à 20h**

